

MALAY LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2024

MEMBRES EN EXERCICE : 9 - PRESENTS/REPRESENTES : 8

Présents : Mme Danielle POUTHÉ Maire, Mme Nicole VINCENT 1^{er} adjointe, M. MANZONI Stéphane. PALSON 3^{ème} adjoint, Mme Claudette COLLOT, M. Sébastien MISSAULT, Mme Anne-Marie LOPEZ, et Mme Annie ROMANIW conseillers

Absents excusés : M. Philippe BOURCIER

Secrétaire de séance : Mme Nicole VINCENT

L'an deux mil vingt-quatre,
le 26 avril à 20 heures,
le Conseil Municipal de la commune de Mâlay-le-Petit, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme POUTHÉ Danielle, Maire.

La convocation à cette réunion a été adressée à leur domicile et affichée le avril 2024

2024/17 : REGLEMENT ET TARIFS CIMETIERE

Madame le Maire informe le Conseil qu'à la suite de la réunion de la commission cimetièrè qui s'est tenue le vendredi 25 avril à la mairie, les membres de la commission ont acté le nouveau règlement du cimetière qui avait été transmis au préalable à tout les membres du Conseil Municipal.

Ce règlement institue un nouvel espace cinéraire dans le cimetière, ce qui impose de revoir les tarifs et Madame Le Maire propose la tarification ci-dessous :

Pour les concessions :

30 ans 200 euros

50 ans 350 euros

Renouvelable à terme dans les conditions en vigueur au moment du renouvellement,

Pour le colombarium :

15 ans 250 euros

30 ans 500 euros

Renouvelable à terme pour 15 et 30 ans au tarif en vigueur au renouvellement,

Concession pour emplacement caveaux cinéraires ou cavurnes :

30 ans 110 euros

50 ans 190 euros

Renouvelable à terme pour 15 et 30 ans au tarif en vigueur au renouvellement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

- **D'approuver le nouveau règlement du cimetière,**
- **Et :**

De fixer les montants suivants pour les concessions :

- 30 ans 200 euros
- 50 ans 350 euros

Renouvelable à terme dans les conditions en vigueur au moment du renouvellement,

De fixer les montants suivants pour le colombarium :

- 15 ans 250 euros
- 30 ans 500 euros

Renouvelable à terme pour 15 et 30 ans au tarif en vigueur au renouvellement,

De fixer les montants suivants pour les concessions pour emplacement caveaux cinéraires ou cavurnes :

- 30 ans 110 euros
- 50 ans 190 euros

Renouvelable à terme pour 15 et 30 ans au tarif en vigueur au renouvellement,

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

VOTE	POUR	CONTRE	BLANC
	8	0	0

La Secrétaire de Séance
Nicole VINCENT



Pour extrait conforme,

Le Maire
Danielle POUTHÉ

